

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service du projet éducatif et de la jeunesse

5e commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 18 mai 2017

OBJET : AVIS DU DÉPARTEMENT SUR LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS (PPI) POUR LES LYCÉES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.

Mesdames, messieurs,

Conformément à l'article 214-5 du Code de l'Éducation, la Région Île-de-France a saisi le Département pour recueillir son accord sur le programme prévisionnel des investissements (PPI) relatifs aux lycées concernant son territoire.

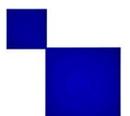
La saisine tardive de la Région Île-de-France et le manque d'informations pour analyser précisément ses propositions n'ont pas permis au Conseil départemental d'émettre un avis sur le projet de PPI pour les lycées franciliens avant son vote par la Région le 9 mars 2017.

Tout en le regrettant, le Département souhaite émettre un avis sur ce PPI afin d'attirer l'attention de la Région sur la situation très particulière de la Seine-Saint-Denis qui connaît d'importantes mutations urbaines et une démographie, notamment scolaire, en forte hausse. Il s'agit donc de s'assurer que les besoins des habitants et singulièrement des jeunes du territoire seront bien pris en compte dans la mise en œuvre de ce plan.

En effet, avec 1,5 million d'habitants, le Département de la Seine-Saint-Denis est le 3e département le plus peuplé d'Île-de-France, après Paris et les Hauts-de-Seine. Entre 1999 et 2016, le territoire a accueilli 217 000 habitants supplémentaires. Cette augmentation de près de 16 % de la population séquanodionysienne est au-delà de la moyenne francilienne (11 %) et elle impacte directement les besoins en constructions ou extensions de collèges et de lycées publics sur le département.

La Seine-Saint-Denis, un territoire aux enjeux éducatifs forts

La Seine-Saint-Denis se caractérise par la jeunesse de sa population : 29 % de la population y est âgée de moins de 20 ans, ce qui en fait le territoire le plus jeune de France métropolitaine.



Pour répondre aux besoins de sa jeunesse et lui permettre d'exploiter ses pleines potentialités, le Département réalise des investissements massifs en matière d'éducation. Par cette politique, l'objectif du Département est double : créer les conditions pour amener les jeunes de Seine-Saint-Denis au niveau de formation le plus élevé possible afin qu'ils aient le choix d'un large éventail de métiers et répondre aux besoins économiques locaux.

Cette ambition départementale est d'autant plus forte et nécessaire que la population séquano-dionysienne reste moins diplômée et qualifiée que celles des autres départements de la région Île-de-France.

En 2012, près de 30 % des habitants de Seine-Saint-Denis n'ont aucun diplôme. Il s'agit du taux le plus élevé d'Île-de-France.

Cette situation touche particulièrement la jeunesse séquano-dionysienne. Des jeunes, encore trop nombreux, terminent leur scolarité sans avoir obtenu de diplôme : près d'un tiers des jeunes de 15 à 29 ans en 2010, terminaient encore leur scolarité sans diplôme qualifiant, contre 19 % au niveau régional.

Cet écart se retrouve sur le niveau de qualification des diplômés. La Seine-Saint-Denis est le département où la part de la population sans diplôme qualifiant est la plus élevée de la région francilienne. Ceci peut s'expliquer par le fait que le taux de scolarisation en Seine-Saint-Denis diminue plus rapidement après 16 ans que dans les autres départements de la Petite Couronne.

De même, la part de la population de Seine-Saint-Denis titulaire d'un diplôme d'au moins bac+2 est la plus faible d'Île-de-France (23 %). La situation progresse néanmoins positivement puisque cette part a augmenté de 3 points depuis 2007. De la même manière, si les résultats au baccalauréat des élèves séquano-dionysiens sont moins élevés que la moyenne nationale, le taux de réussite au baccalauréat général a augmenté en Seine-Saint-Denis passant de 80 % en 2011 à 84 % en 2015 soit une tendance à la hausse équivalente au niveau national (88 % à 92 %). Pour le baccalauréat technologique le taux d'obtention progresse de 16 points entre 2011 et 2015, passant de 72 % à 88 %.

Par ailleurs, la croissance démographique qui caractérise le territoire entraîne une augmentation continue du nombre de collégiens. Plus de 77 000 collégiens sont ainsi attendus d'ici à 2020. Le Département aura construit 13 collèges supplémentaires en 10 ans, leur nombre total passant de 120 en 2010 à 133 en 2020.

La réalité des résultats scolaires, du niveau des diplômes ainsi que le taux de chômage de la population et la dynamique démographique très soutenue qui caractérise le territoire démontrent la nécessité de faire de l'éducation une priorité majeure et partagée. C'est le choix que fait le Conseil départemental depuis de nombreuses années en investissant massivement dans l'éducation et la jeunesse séquano-dionysienne.

La Seine-Saint-Denis, un territoire dynamique et en pleine mutation

Au-delà des particularités éducatives mentionnées, la Seine-Saint-Denis se caractérise également par des mutations urbaines profondes et une forte vitalité démographique.

La dynamique du territoire dans l'espace régional conduit à penser que la population du département, déjà riche de plus de 1,5 million d'habitants, va aller en se renforçant avec des prévisions d'augmentation de l'ordre de 200 000 habitants d'ici 2026. À titre d'exemple, pour la seule année 2016, le Département a été fortement contributeur de l'essor de la construction francilienne avec 91 000 logements autorisés, 70 000 mis en chantier. La Seine-Saint-Denis occupe ainsi une place conséquente dans le développement régional, en accueillant des projets d'aménagements structurants dans l'offre résidentielle de l'Île-de-France :

– un dynamisme de projets, avec une quinzaine de quartiers stratégiques identifiés en

Seine-Saint-Denis comme opérations à fort potentiel de logements en 2015.

– un objectif de 11 640 logements/an assigné dans le cadre de la territorialisation de l'offre de logements (TOL), et largement dépassé en 2016. Cet objectif est largement porté sur Plaine commune (4200 logements), puis Terres d'envol (2933), Est-ensemble (2498), et Paris grand-Est (2009).

– des actions importantes dans le cadre du plan de mobilisation pour le logement, Opération d'Intérêt national (OIN), opération de coopération de requalification de copropriétés dégradées (ORCOD), programme d'intérêt général (PIG) etc.

– un réseau de transport qui va être profondément renouvelé d'ici 2030 avec 25 gares du Grand Paris, et en corollaire un objectif conséquent de logements, essentiellement orientés vers les nouveaux arrivants.

– la mobilisation pour la candidature des jeux olympiques, qui pourrait conduire à doter le département des infrastructures et équipements structurants susceptibles de conforter et de pérenniser son attractivité.

L'effort porté par le territoire en termes de logements, qui s'inscrit dans les objectifs régionaux portés par le SRIF, implique des investissements importants en matière d'équipements. Le Département s'est engagé dans une politique de construction de collèges à la hauteur des besoins créés par les nouveaux logements. Il importe que la Région en fasse de même pour ce qui concerne les lycées dans son programme prévisionnel des investissements.

Le nouveau programme prévisionnel des investissements pour les lycées de la Région

La Région Île-de-France a voté, le 9 mars 2017, la révision de son plan d'investissement pour les lycées afin de répondre aux enjeux démographiques de l'Île-de-France mais également à la nécessité de rénover les lycées les plus vétustes. Le plan d'urgence prévoit l'investissement de 4,1 Mds € en faveur des lycées franciliens entre 2017 et 2027.

D'après les études démographiques menées en lien avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France, près de 90 000 lycéens supplémentaires sont prévus entre 2012 et 2030 (45 000 lycéens du fait des évolutions démographiques et 45 000 liés aux évolutions du système scolaire) à l'échelle régionale.

Pour répondre à ce besoin, deux stratégies opérationnelles sont envisagées par la Région :

- la création de lycées neufs, lorsque le besoin dépasse 600 élèves ;
- l'extension de lycées existants, dès lors qu'elle est techniquement possible.

La Région Île-de-France envisage également d'amplifier son effort patrimonial en intervenant sur 197 lycées : 43 en rénovation globale, 95 en opérations ciblées (demi-pension, CDI, pôle sciences,...) 59 en opérations « toits et façades » qui traite l'enveloppe du bâtiment.

Par ailleurs, le Plan d'urgence pour les lycées franciliens prévoit notamment :

- la création de 3 000 places nouvelles d'internat ;
- l'intervention sur les équipements sportifs (opérations ciblées sur des équipements sportifs existants dans l'enceinte des établissements, interventions concernant en priorité les établissements en situation de carence);
- une meilleure accessibilité des lycéens en situation de handicap.

Le PPI de la Région en Seine-Saint-Denis

Les études démographiques menées en lien avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU) indiquent que la Seine-Saint-Denis devrait connaître une très forte croissance de ses effectifs de jeunes en âge d'aller au lycée.

Alors qu'en 2012, 77 759 jeunes séquano-dionysiens âgés de 15 à 18 ans étaient recensés, ils seront, selon l'IAU, entre 86 500 et 89 600 à l'horizon 2020. Cette croissance devrait se poursuivre à l'horizon 2030 avec 93 000 voire 97 700 jeunes en âge d'aller au lycée. Les secteurs de Seine-Saint-Denis RER A et de Saint-Denis sont les plus concernés par ces évolutions.

* Les projets de créations de places nouvelles d'enseignement

Pour répondre à ce dynamisme démographique, la Région Île-de-France prévoit la création de 4 150 places sur le département de la Seine-Saint-Denis avec 3 lycées neufs (2400 places) et 5 extensions (1750 places).

Ce nombre de places nouvelles, bien que positif car indispensable, semble encore éloigné des besoins et des enjeux démographiques et éducatifs du territoire.

Il ne correspond pas à l'effort important réalisé par le Département pour faire face à l'augmentation continue du nombre de collégiens (+ 7500 collégiens entre 2009 et 2016), qui devrait se poursuivre avec plus de 77 000 collégiens séquano-dionysiens attendus en 2020.

Le Département a su anticiper cette hausse démographique par le vote du Plan Exceptionnel d'Investissement 2010-2015 et du Plan Ambition Collège 2015-2020. Ce sont ainsi 13 collèges neufs qui seront créés en Seine-Saint-Denis en 10 ans, passant de 120 collèges en 2010 à 133 collèges en 2020, soit près de 8 000 places.

Il est évident que la forte progression du nombre de collégiens continuera d'avoir des répercussions sur les effectifs en lycée.

S'il se félicite de ces créations de places nouvelles en lycées, le Département souhaite donc attirer l'attention de la Région sur leur insuffisance au regard des spécificités et besoins du territoire.

Par ailleurs, le Conseil départemental s'interroge sur le choix de la Région de construire davantage de places nouvelles dans les Hauts-de-Seine (4600) qu'en Seine-Saint-Denis étant donné que l'évolution démographique de ce département est deux fois moins importante que celle de la population séquano-dionysienne, selon l'étude de l'IAU.

Concernant la fonctionnalité des lycées, le Département souhaite que les extensions envisagées s'accompagnent d'une vigilance particulière sur les espaces communs, de vie scolaire, de restauration, d'espaces de travail ou encore sur les sanitaires pour offrir à l'ensemble des élèves un cadre de travail favorisant leur bien-être.

Au-delà de la vigilance sur le nombre de place créées par le PPI régional, le Conseil départemental demande à la Région d'avoir une vigilance particulière sur les territoires de Plaine Commune et Est-Ensemble (Pantin, Noisy-le-Sec, Bobigny) non concernés par les

constructions et extensions votées dans le PPI régional du 9 mars 2017.

* Les projets de rénovation des lycées

30 lycées de Seine-Saint-Denis sont concernés par des interventions : 5 opérations de rénovation globale, 13 opérations ciblées et 12 opérations « toits et façades ».

La nature des interventions prévues par la Région se décline comme suit :

- **Les rénovations globales** permettent de traiter l'ensemble des bâtiments d'un lycée et de revisiter à cette occasion l'offre pédagogique, les fonctionnalités, les problématiques
- **Les opérations ciblées** permettent une opération ponctuelle sur des ensembles fonctionnels spécifiques de types demi-pension, pôles sciences, ateliers pédagogiques lorsqu'ils sont défectueux ou obsolètes
- **Les opérations « toits et façades »** ont pour objectif de traiter l'enveloppe des bâtiments. Le principe d'une intervention exclusivement par l'extérieur intégrant aussi l'isolation permet de conduire ces opérations en site occupé sans phasage en vue d'apporter une amélioration du confort des usagers et diminuer la facture énergétique de l'ordre de 30 % en consommation électrique et 20 % en consommation de chauffage.

Le Département tient à préciser qu'il sera particulièrement attentif aux opérations inscrites sur les 5 cités mixtes pour que les bonnes conditions de travail des collégiens soient maintenues :

- Diderot/D'Alembert – Aubervilliers
 - Wallon – Aubervilliers
 - J. Renoir – Bondy
 - J. Jaurès – Montreuil
 - O. De Gouges – Noisy-le-Sec
-
- Les créations de places en internat

La Région prévoit la création de places d'internat dans 3 lycées : Jean Jaurès à Montreuil, Paul Eluard à Saint-Denis et Alfred Nobel à Clichy-sous-Bois.

Le Département avait déjà eu l'occasion d'émettre un avis favorable sur les projets des internats « Alfred Nobel » à Clichy et « Paul Eluard » à Saint-Denis. La localisation de ces projets d'ouverture est intéressante, car elle offre un équilibre sur le territoire. Il est extrêmement important que ces nouvelles places en internat, déjà envisagées dans le précédent PPI, se concrétisent et qu'elles puissent bénéficier aux élèves séquanodionysiens.

Afin de favoriser la réussite scolaire des collégiens et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales, le Département s'est engagé, dans le cadre de son PEI, à construire trois internats (Lurçat- Saint-Denis/ G. Courbet – Pierrefitte/ Collège international – Noisy-le-Grand).

Son engagement se poursuit en prévoyant deux autres internats (10e collège de Montreuil/ Brossolette – Bondy). D'ici 2020, le Département sera doté de 5 internats pour les collégiens. Les internats pour les lycéens permettront donc de compléter l'offre d'accueil déjà existante sur le département et de proposer un parcours intégré aux jeunes du territoire.

Au regard des enjeux à la fois démographiques et de réussite scolaire, il est nécessaire que la Région commence dès à présent à envisager la création de places supplémentaires d'internat.

Un partenariat Région / Département à renforcer

Soucieux de s'inscrire dans une cohérence partenariale aux côtés de la Région, notamment dans le domaine de la formation, le Département a toujours manifesté sa volonté de travailler avec la Région sur différents chantiers en lien avec le PPI des lycées.

En 2010, les services départementaux ont contribué au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) soulignant l'enjeu fort de qualification des jeunes et des habitants du département. La situation du niveau faible de qualification des Séquano-dionysiens étant préoccupante, il était nécessaire, par conséquent, d'intégrer, dans le CPRDFP, un effort particulier au profit de la Seine-Saint-Denis afin de réduire d'un tiers le nombre de jeunes sortis sans aucune qualification du système scolaire, de faire du niveau 5 le niveau minimum de qualification des formations des demandeurs d'emploi, d'élever le niveau général des qualifications et de s'approcher de l'objectif européen (50 % d'une classe d'âge à Bac+3).

Afin de répondre aux besoins de chaque élève et de chaque jeune, de lutter contre le décrochage en cours de formation, de favoriser la mixité sociale et la parité sur l'ensemble des filières d'enseignement, une diversification des parcours doit pouvoir être offerte à toutes et tous (notamment des filières innovantes comme l'aéronautique, des formations « publiques » sanitaire et sociale et petite enfance).

Le Département réaffirme son souhait de travailler avec la Région sur l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des populations et à ceux des entreprises, le renforcement de l'alternance, l'accès des jeunes et des allocataires du RSA aux formations qualifiantes, le renforcement des coopérations pour une orientation scolaire et professionnelle choisie et positive. Il souhaite également mener un travail partenarial sur la lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales, ainsi que sur la coordination efficiente et la mutualisation des équipements techniques et sportifs.

Pour une meilleure efficacité de nos actions, le Département souhaite être associé aux différentes réflexions et souhaite qu'un bilan intermédiaire soit effectué en 2017.

Au-delà de ce travail sur l'offre de formation, l'évolution démographique et urbanistique de la Seine-Saint-Denis nécessite d'avoir un regard particulier sur l'état d'avancement des projets inscrits, d'autant que les projections démographiques scolaires sont extrêmement difficiles à établir au-delà de 5 ans.

Le Département souhaite être associé à la mise en œuvre de ce PPI sur son territoire. Une évaluation conjointe entre le Département et la Région sur les différentes opérations, notamment sur les cités mixtes et sur les nouvelles places créées est également indispensable. Ces échanges pourraient permettre de réajuster le programme (nombre de places, délai et localisation) en fonction des nouvelles données démographiques et urbanistiques.

Compte tenu de l'amenuisement des disponibilités foncières sur le territoire, le Département ne peut qu'alerter la Région sur la nécessité d'identifier rapidement les fonciers avec les communes concernées afin de maîtriser le calendrier des opérations.

Je vous propose, en nous appuyant sur les réflexions présentées ci-dessus :

– d'émettre un avis globalement positif sur le Plan d'urgence pour les lycées franciliens 2017-2027 présenté par le Conseil régional d'Île-de-France, dans la mesure où la totalité des opérations prévues par le PPI est un seuil minimum d'intervention, tout en formulant une réserve sur le bon dimensionnement du nombre de places créées au regard des besoins du territoire de la Seine-Saint-Denis,

– d'attirer l'attention de la Région sur la situation particulière du Département de la Seine-saint-denis en termes de dynamiques démographique, urbaine, et d'enjeux éducatifs et la nécessité d'anticiper dès à présent les impacts de ces évolutions et mutations à venir, et d'être en capacité d'adapter son PPI en conséquence,

- de demander à la Région de veiller à la bonne exécution de ce PPI, en l'alertant sur la nécessité d'identifier rapidement les fonciers avec les communes concernées afin de maîtriser le calendrier des opérations,

- de demander au Conseil régional d'Île-de-France, un suivi et une évaluation conjoints avec le Département de la Seine-Saint-Denis de la mise en œuvre des projets inscrits dans le PPI qui le concernent, qu'il s'agisse des créations de places ou des rénovations, en particulier concernant les cités mixtes.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

PROJET DE DELIBERATION

DU

PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS : DES LYCEES NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2027

LE CONSEIL REGIONAL D'Ile-De-France

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU Le code de l'Education et notamment son article L. 214-5 ;

VU L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU La délibération n° CR 92-15 portant délégation d'attributions du conseil régional à la commission permanente ;

VU La délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa présidente ;

VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 adoptant le schéma régional de la formation initiale et continue tout au long de la vie 2007-2013 ;

VU La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de la formation initiale et continue tout au long de la vie pour 2007-2013 ;

VU La délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 relative à la prorogation du schéma régional de la formation initiale et continue tout au long de la vie 2007-2013 ;

VU La délibération CR 43-11 du 23 juin 2011 relative au plan régional pour le climat d'Ile de France ;

- VU** La délibération CR 81-12 du 25 octobre 2012 relative au projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération CR 106-12 du 22 novembre 2012 relative au programme prévisionnel d'investissement des lycées 2012-2022 ;
- VU** La délibération CR 15-77 du 24 septembre 2015 relative à l'agenda d'accessibilité programmée du patrimoine régional ;
- VU** La délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- VU** La délibération CR 83-16 du 19 mai 2016 intitulée «Un PPI 2016-2022 révisé et renforcé pour faire face à la réalité des besoins » ;
- VU** La délibération CR 114-16 du 16 juin 2016 relative plan régional pour la qualité d'air 2016-2021 ;
- VU** L'avis du Conseil inter académique de l'Education Nationale du 6 mars 2017 ;
- VU** L'avis du conseil économique, social et environnemental de la région Ile-de-France du 23 février 2017;
- VU** Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2017 ;
- VU** L'avis de la commission éducation ;
- VU** L'avis de la commission des finances ;
- VU** Le rapport CR 2017-59 présenté par Madame la Présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Places Nouvelles

Décide de la création de 21 600 places nouvelles supplémentaires dans les lycées publics sur l'ensemble du territoire régional et adopte la liste détaillée des opérations dressée en Annexe 1 à la présente délibération.

Donne délégation à la commission permanente pour adapter les programmes d'une opération dans la mesure où la capacité définitive ne représente pas une variation supérieure à 25% de celle prévue à l'Annexe 1.

Donne délégation à la commission permanente pour désigner les sites d'accueil non définis dans l'Annexe 1 et pour modifier les sites d'accueil dont les caractéristiques techniques ne se prêteraient plus à l'opération.

Article 2 : Actions patrimoniales

Décide d'engager 43 opérations de rénovation globale et adopte la liste détaillée dressée en Annexe 2.

Décide d'engager 95 opérations ciblées et adopte la liste détaillée dressée en Annexe 3.

Décide d'engager 59 opérations « Toits et Façades » et adopte la liste détaillée en Annexe 4.

Article 3 : Création de places d'internat

Décide de la création de 3000 places d'internat et adopte la liste détaillée des opérations dressée en Annexe 5.

Donne délégation à la commission permanente pour déterminer la répartition des places nouvelles entre chaque établissement concerné.

Donne délégation à la commission permanente pour désigner les sites d'accueil non définis dans l'Annexe 5 ou pour modifier les sites d'accueil dont les caractéristiques techniques ne se prêteraient plus à l'opération.

Article 4 : Mise en accessibilité du patrimoine lycéen

Décide de la mise en œuvre des actions listées dans l'Agenda d'Accessibilité des Lycées de la Région Ile-de-France.

Article 5 : Stratégies opérationnelles

Décide de recourir à toutes les stratégies opérationnelles offertes par les textes relatifs aux marchés publics, y compris les marchés globaux.

Donne délégation à la commission permanente pour se prononcer sur le principe du recours à un marché de partenariat sur la base d'une évaluation préalable du mode de réalisation et une étude de soutenabilité budgétaire dans le cadre de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Article 6 : Délégation à la commission Permanente

Donne délégation à la commission permanente pour décider de la mise en œuvre des opérations du Programme Prévisionnel des Investissements.

Article 7 : Prorogation et cadrage financier

Décide de proroger le Programme Prévisionnel des Investissements de 2022 à 2027, et fixe une enveloppe de 4,1 Mds € sur la période pour son financement.

Article 8 : Restauration, circuits courts, produits locaux et biologiques

Décide que 100% des cantines des lycées seront approvisionnées en circuits courts, en priorité par des produits locaux, avec un objectif de 50% de produits bios d'ici 2024. Mandate la Présidente du Conseil régional pour conduire, dès 2017, une expérimentation en Seine-et-Marne.

Article 9 : Abrogations

Abroge les articles 1, 2, 3, 7, 8, 10, 11 et 14 de la délibération n°CR106-12 du 22 novembre 2012.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALERIE PECRESSE

**ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION
LISTE DES CREATION DE PLACES NOUVELLES
D'ENSEIGNEMENT**

ANNEXE N°1

LISTE DES CREATIONS DE PLACES NOUVELLES D'ENSEIGNEMENT

Dpt	Briques d'études	PATRONYME	Commune	Places nouvelles
77	MarneLaValléeChellesRoissyEnBrie	Lycée neuf	VILLEPARISIS	800
77	Est Seine-et-Marne	Henri-Becquerel	NANGIS	400
77	MarneLaValléeChellesRoissyEnBrie	Lycée neuf	COUPRAY? MONTEVRAIN? MAGNY? EPA MARNE? ESBLY?	1200
77	MarneLaValléeChellesRoissyEnBrie	Emilie Bronte	LOGNES	200
77	Meaux	Pierre de Coubertin	MEAUX	250
77	Sud Seine-et-Marne	François-Couperin	FONTAINEBLEAU	500
78	OIN Seine aval Mantes Les Mureaux	Camille-Claudé	MANTES-LA-VILLE	300
78	Saint Germain	Extension les Pierres Vives	CARRIERES sur SEINE	600
78	Saint Germain	Evariste Galois	SARTROUVILLE	200
78	Versailles-Plaisir	Jules Ferry	VERSAILLES	300
91	Evry-Corbeil rive gauche	Georges Brassens	COURCOURONNES	400
91	Evry-Corbeil rive gauche	Pierre Mendes France	RIS-ORANGIS	600
91	Nord Essonne	Nadar	DRAVEIL	600
91	Nord Essonne	Extension à définir	A définir. Rive Gauche de la Seine	500
91	Saclay RER B	Lycée Neuf	PALaiseAU? SAclAY? ORSAY ? VAUHALLAN? IGNY? MASSY?	1200
91	Saclay RER B	Camille Claudé	PALaiseAU	400
91	Saclay RER B	Poincaré	PALaiseAU	400
91	Sud Essonne	René Cassin	ARPAJON	500
92	Centre Hauts-de-Seine	Ionesco	ISSY-LES-MOULINEAUX	400
92	Nord Hauts-de-Seine	Lycée Neuf	RUEIL?NANTERRE?COLOMBES?	1200
92	Nord Hauts-de-Seine	Lucie-Aubrac	COURBEVOIE	1200
92	Nord Ouest Parisien	Albert-Camus	BOIS-COLOMBES	400
92	Sud Hauts-de-Seine	Lycée Neuf	BAGNEUX	1200
92	Sud Hauts-de-Seine	Lycée Neuf 800pl. intégrant le lycée Montesquieu	LE PLESSIS ROBINSON	200
93	Saint-Denis	Lycée neuf	PIERREFITTE? SAINT-DENIS? VILLETANEUSE?	800
93	Saint-Denis	Extension Lycée neuf	PIERREFITTE? SAINT-DENIS? VILLETANEUSE?	400
93	Seine-Saint-Denis RER A	2ème tranche Noisy International	NOISY LE GRAND	400
93	Seine-Saint-Denis RER A	Lycée neuf	NEUILLY sur MARNE?	800
93	Seine-Saint-Denis RER A	Lycée neuf	ROMAINVILLE ? BONDY? ROSNY? NOISY LE SEC	800
93	Seine-Saint-Denis RER A	2ème tranche Cugnot	NEUILLY sur MARNE	300
93	Seine-Saint-Denis RER A	Extension à définir	SECTEUR LIVRY-CLICHY	400
93	Seine-Saint-Denis RER A	Nicolas-Joseph-Cugnot	NEUILLY-SUR-MARNE	250
94	Est Val-de-Marne	Lycée Neuf	VINCENNES	1000
94	Ouest Val de Marne	ème tranche du lycée Pauline Rollan	CHEVILLY LARUE	400
95	Argenteuil	Lycée Neuf	CORMELLES	1200
95	Cergy Pontoise Nord 95	Paul Emile Victor	OSNY	400
95	Sarcelles Gonesse	Extension à définir	GARGES LES G? VILLIERS LE B?	500

TOTAL places nouvelles	21600
-------------------------------	--------------

**ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION
LISTE DES OPERATIONS DE RENOVATION GLOBALE**

ANNEXE N°2

LISTE DES OPERATIONS DE RENOVATION GLOBALE

Dpt	PATRONYME	Commune
75	JACQUES DECOUR	PARIS 09EME
75	RABELAIS	PARIS 18EME
75	CORVISART	PARIS 13EME
75	FRANCOIS VILLON	PARIS 14EME
75	EDGAR QUINET	PARIS 09EME
75	HELENE BOUCHER	PARIS 20EME
75	LAZARE PONTICELLI	PARIS 13EME
77	GEORGES CORMIER	COULOMMIERS
77	JULES FERRY	COULOMMIERS
77	BENJAMIN FRANKLIN	LA ROCHETTE
77	PIERRE DE COUBERTIN	MEAUX
77	CHARLES LE CHAUVE	ROISSY-EN-BRIE
77	EREA LEOPOLD BOLLAN	CHAMIGNY
77	LA FAYETTE	CHAMPAGNE-SUR-SEINE
77	JEAN MOULIN	TORCY
77	URUGUAY FRANCE	AVON
78	FRANCO ALLEMAND	BUC
78	INTERNATIONAL	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
78	LE CORBUSIER	POISSY
78	JEANNE D'ALBRET	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
78	JULES FERRY	VERSAILLES (*)
78	EVARISTE GALOIS	SARTROUVILLE
78	SAINT-EXUPERY- JEAN ROSTAND	MANTES LA JOLIE
91	PIERRE MENDES FRANCE	RIS-ORANGIS
92	JEAN JAURES	CHATENAY-MALABRY
92	JEAN PIERRE VERNANT	SEVRES
92	L'AGORA	PUTEAUX
92	ALBERT CAMUS	BOIS-COLOMBES
93	HORTICOLE	MONTREUIL
93	MARCEL CACHIN	SAINT-OUEN
93	CONDORCET	MONTREUIL (*)
93	VOILLAUME	AULNAY-SOUS-BOIS
93	JOSEPH CUGNOT	NEUILLY-SUR-MARNE
94	GUSTAVE EIFFEL	CACHAN
94	MAXIMILIEN SORRE	CACHAN
94	MICHELET	FONTENAY-SOUS-BOIS
94	LA SOURCE	NOGENT S/MARNE
94	LANGEVIN-WALLON	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
94	LOUISE MICHEL	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
94	GEORGES BRASSENS	VILLENEUVE-LE-ROI (*)
95	GUSTAVE MONOD	ENGHIEN-LES-BAINS
95	JACQUES PREVERT	TAVERNY
95	EUGENE RONCERAY	BEZONS

(*) Reconstruction

**ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION
LISTE DES OPERATIONS CIBLEES**

ANNEXE N°3

LISTE DES OPERATIONS CIBLEES

Dpt	PATRONYME	Commune	Commentaire
75	CHAPTAL	PARIS 08EME	Pôle science
75	HENRI IV	PARIS 05EME	Pole science/cuisine
75	JEAN BAPTISTE SAY	PARIS 16EME	Rénovation pole sciences. Création CDI dans l'ancienne cuisine (batiment isolé)
75	SAINT-LOUIS	PARIS 6EME	Chimie organique
75	JANSON DE SAILLY	PARIS 16EME	Pôle science
75	VICTOR HUGO	PARIS 03EME	Pôle science
75	BERGSON	PARIS 19EME	transformation en LPO - fusion Jacquart
75	MAURICE RAVEL	PARIS 20EME	Bâtiment administration + entrée
75	PAUL VALERY	PARIS 12EME	Demi-pension + création d'une UCPA
75	RACINE	PARIS 08EME	demi-pension
75	JANSON DE SAILLY	PARIS 16EME	Pôle science
75	ARAGO	PARIS	Rénovation simple
77	FRANCOIS COUPERIN	FONTAINEBLEAU	demi-pension
77	GALILEE	COMBS-LA-VILLE	Pôle science + théâtre
77	HENRI MOISSAN	MEAUX	Demi-pension
77	JEAN VILAR	MEAUX	Demi-pension
77	LA TOUR DES DAMES	ROZAY-EN-BRIE	demi-pension + résorption BD
77	AUGUSTE PERDONNET	THORIGNY SUR MARNE	Demi-pension
77	LEONARD DE VINCI	MELUN	Demi-pension
77	CHARLES BAUDELAIRE	MEAUX	Création Plateau sportif
77	LE CHAMP DE CLAYE	CLAYE SOUILLY	Demi-pension
78	ADRIENNE BOLLAND	POISSY	ateliers
78	PLAINE DE NEAUPHLE	TRAPPES	Demi - pension
78	POQUELIN	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Toitures à reprendre
78	JACQUES PREVERT	VERSAILLES	3ème étage de la diamanterie
78	FRANCOIS VILLON	LES MUREAUX	1/2 pension à examiner.
78	LES 7 MARES	MAUREPAS	Demi-pension
78	ERPD	LA BOISSIERE ECOLE	Demi-pension
78	VIOLLET-LE-DUC	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	Batiment B
78	JULES FERRY	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Bâtiments anciens
78	MARIE CURIE	VERSAILLES	traitement de l'annexe
78	LABRUYERE	VERSAILLES	Pôle science. Batiment isolé
78	LOUIS BASCAN	RAMBOUILLET	Demi-pension
78	JACQUES PREVERT	VERSAILLES	Demi-pension
78	VAUCANSON	LES MUREAUX	Demi-pension
78	VINCENT VAN GOGH	AUBERGENVILLE	demi-pension
78	JEAN MONNET	LA QUEUE-LES-YVELINES	demi-pension
91	FRANCOIS TRUFFAUT	BONDOUFLE	Demi-pension
91	FRANCOIS-JOSEPH TALMA	BRUNOY	demi-pension
92	SANTOS DUMONT	SAINT CLOUD	construction d'un gymnase définitif
92	AUGUSTE RENOIR	ASNIERES	Demi-pension
92	LAKANAL	SCEAUX	RENOVATION DP
92	LAKANAL	SCEAUX	Pôle sciences
92	ALBERT CAMUS	BOIS-COLOMBES	Demi-pension + UCPA
92	MARIE CURIE	SCEAUX	Equipements sportifs
92	MICHELET	VANVES	Gymnase et piscine
92	THEODORE MONOD	ANTONY	Bâtiments universitaires
92	PAUL PAINLEVE	COURBEVOIE	Vie scolaire et aménagements divers
92	LAKANAL	SCEAUX	Installations sportives
92	ALBERT CAMUS	BOIS-COLOMBES	Equipements sportifs
92	LAKANAL	SCEAUX	Ravalement
92	JOLIOT CURIE	NANTERRE	Demi-pension
92	THEODORE MONOD	ANTONY	Demi-pension
92	MONNET	MONTRouGE	atelier maçonnerie et plomberie
92	LAKANAL	SCEAUX	Internat
92	MICHELET	VANVES	Equipements sportifs
93	E. DELACROIX	DRANCY	demi-pension + résorption BD
93	E. COTTON	MONTREUIL	Demi-pension
93	JEAN RENOIR	BONDIY	Demi-pension
93	ALFRED NOBEL	CLICHY-SOUS-BOIS	Demi-pension
93	VOILLAUME	AULNAY-SOUS-BOIS	Dernière tranche de rénovation.

93	D'ALEMBERT	AUBERVILLIERS	résorption BD et DP
93	A. BRIAND	LE BLANC-MESNIL	sécurité incendie
93	E. COTTON	MONTREUIL	résorption BD
93	RENE CASSIN	LE RAINCY	Demi-pension
93	LIBERTE	ROMAINVILLE	Résorbtion BD + salle polyvalente
93	A. SABATIER	BOBIGNY	Equipement sportif
93	ALFRED NOBEL	CLICHY-SOUS-BOIS	résorption BD
93	LOUISE MICHEL	BOBIGNY	Rénovation simple
94	MARCELLIN BERTHELOT	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	demi-pension
94	PABLO PICASSO	FONTENAY-SOUS-BOIS	Pôle sciences
94	ROMAIN ROLLAND	IVRY S/SEINE	demi-pension
94	EREA CAVANNA	NOGENT S/MARNE	Cuisine pédagogique et couverture terrasse
94	PAUL BERT	MAISONS ALFORT	Demi-pension
94	J. MACE	VITRY-SUR-SEINE	plate forme énergies renouvelables
94	GUILLAUME APOLLINAIRE	THIAIS	Demi-pension
94	SAINT EXUPERY	CRETEIL	Demi-pension
94	EREA STENDHAL	BONNEUIL	Ateliers
94	PIERRE BROSOLETTTE	LE KREMLIN BICETRE	Bâtiment maternelle
94	EUGENE DELACROIX	MAISONS ALFORT	Demi-pension
94	CHAMPLAIN	CHENNEVIERES S/MARNE	demi-pension
94	LOUIS ARMAND	NOGENT S/MARNE	Demi-pension
94	ARMAND GUILLAUMIN	ORLY	Demi-pension
94	SAINT EXUPERY	CRETEIL	Rénovation simple
95	GALILEE	CERGY	1/2 pension
95	ALFRED KASTLER	CERGY	1/2 pension
95	JEAN PERRIN	SAINT-OUEN-L'AUMONE	1/2 pension
95	LOUIS JOUVET	TAVERNY	1/2 pension
95	F. ET N. LEGER	ARGENTEUIL	Bâtiment demi-pension
95	F. ET N. LEGER	ARGENTEUIL	Bâtiment principal
95	LEONARD DE VINCI	SAINT WITZ	Demi-pension
95	CAMILLE PISSARO	PONTOISE	Demi-pension
95	GERARD DE NERVAL	LUZARCHES	demi-pension à créer
95	VINCENT VAN GOGH	ERMONT	demi-pension
95	AUGUSTE ESCOFFIER	ERAGNY	Rénovation simple

**ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION
LISTE DES OPERATIONS « TOIT-FACADE »**

ANNEXE N°4

LISTE DES OPERATIONS TOIT FAÇADE

Dpt	PATRONYME	Commune
75	HONORE DE BALZAC	PARIS 17EME
75	VAUQUELIN	PARIS 13EME
75	GALILEE	PARIS 13EME
77	ERPD SAINT MAMMES	MORET-SUR-LOING
77	GASTON BACHELARD	CHELLES
77	FREDERIC JOLIOT CURIE	DAMMARIE-LES-LYS
77	LEONARD DE VINCI	MELUN
77	LOUIS LUMIERE	CHELLES
77	GERARD DE NERVAL	NOISIEL
77	RENE CASSIN	NOISIEL
77	ANTONIN CAREME	SAVIGNY LE TEMPLE
78	JACQUES PREVERT	VERSAILLES
78	ADRIENNE BOLLAND	POISSY
78	DESCARTES	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
91	PAUL LANGEVIN	Ste GENEVIEVE DES BOIS
91	L'ESSOURIAU	LES ULIS
91	JEAN MONNET	JUVISY
91	PARC DE VILLEGENIS	MASSY
91	BLAISE PASCAL	ORSAY
91	GEORGES BRASSENS	COURCOURONNES
91	L'ESSOURIAU	LES ULIS
91	FRANCOIS-JOSEPH TALMA	BRUNOY
92	VOILIN	PUTEAUX
92	EMMANUEL MOUNIER	CHATENAY-MALABRY
92	FRANCOIS RABELAIS	MEUDON
92	DARDENNE	VANVES
92	ALEXANDRE DUMAS	SAINT CLOUD
92	VASSILY KANDINSKY	NEUILLY-SUR-SEINE
92	CLAUDE CHAPPE	NANTERRE
93	EUGENE DELACROIX	DRANCY
93	JEAN JAURES	MONTREUIL
93	HENRI WALLON	AUBERVILLIERS
93	EUGENIE COTTON	MONTREUIL
93	OLYMPE DE GOUGES	NOISY-LE-SEC
93	PAUL ELUARD	SAINT-DENIS
93	GUSTAVE EIFFEL	GAGNY
93	MARCELLIN BERTHELOT	PANTIN
93	JEAN ZAY	AULNAY-SOUS-BOIS
93	JEAN PIERRE TIMBAUD	AUBERVILLIERS
93	D'ALEMBERT	AUBERVILLIERS
93	LEONARD DE VINCI	TREMBLAY-EN-FRANCE
94	CAMILLE CLAUDEL	VITRY-SUR-SEINE
94	EDOUARD BRANLY	CRETEIL

94	ROMAIN ROLLAND	IVRY S/SEINE
94	LOUIS ARMAND	NOGENT S/MARNE
94	PABLO PICASSO	FONTENAY-SOUS-BOIS
94	GUTENBERG	CRETEIL
94	GOURDOU LESEURRE	SAINT-MAUR-DES-FOSSES
94	MARCELLIN BERTHELOT	SAINT-MAUR-DES-FOSSES
95	LOUIS JOUVET	TAVERNY
95	CAMILLE CLAUDEL	VAUREAL
95	JEAN MERMOZ	MONTSOULT
95	GERARD DE NERVAL	LUZARCHES
95	AUGUSTE ESCOFFIER	ERAGNY
95	JEAN JAURES	ARGENTEUIL
95	GEORGES BRAQUE	ARGENTEUIL
95	VINCENT VAN GOGH	ERMONT
95	GALILEE	CERGY
95	FRAGONARD	L'ISLE-ADAM

**ANNEXE N°5 A LA DELIBERATION
LISTE DES OPERATIONS D'INTERNAT**

ANNEXE N°5

LISTE DES OPERATIONS D'INTERNAT

Dpt	PATRONYME	Commune
75		PARIS
75		PARIS
75	PIERRE GILLES DE GENNES	PARIS 13EME
75	HONORE DE BALZAC	PARIS 17EME
77	LAFAYETTE	CHAMPAGNE-SUR-SEINE
77	HENRI BECQUEREL	NANGIS
77	ETIENNE BEZOUT	NEMOURS
77	DESCARTES	CHAMPS-SUR-MARNE
77	Lycée neuf	COUPRAY? MONTEVRAIN? CHESSY? MAGNY? SERRIS?
77	URUGUAY FRANCE	AVON
77	GASTON BACHELARD	CHELLES
78	LOUIS BASCAN	RAMBOUILLET
78	SECTEUR DU MANTOIS	
91	ALFRED KASTLER ou F SARCEY	DOURDAN
91	Lycée Neuf	PALaiseau? SACLAY? ORSAY ? VAUHALLAN? IGNY? MASSY?
91	PARC DE VILGENIS	MASSY
91	SECTEUR EVRY/CORBEIL	
91	GEOFFROY SAINT HILAIRE	ETAMPES
92	Lycée Neuf	RUEIL?NANTERRE?COLOMBES?
92	ALBERT CAMUS	BOIS-COLOMBES
93	JEAN JAURES	MONTREUIL
93	PAUL ELUARD	SAINT-DENIS
93	ALFRED NOBEL	CLICHY-SOUS-BOIS
94	LOUISE MICHEL	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
94	BRANLY	CRETEIL
94	ROMAIN ROLLAND OU CAMILLE CLAUDEL	IVRY-SUR-SEINE OU VITRY-S/-SEINE
94	FRANCOIS ARAGO	VILLENEUVE-ST-GEORGES
95	GALILEE	CERGY
95	JEAN PERRIN ou CHATEAU D	SAINT-OUEN-L'AUMONE
95	C. ST-SAENS Roissy	DEUIL-LA-BARRE
95	MONTESQUIEU	HERBLAY
95	EUGENE RONCERAY	BEZONS

Délibération n° du 18 mai 2017

AVIS DU DÉPARTEMENT SUR LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS (PPI) POUR LES LYCÉES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L214-5,

Vu le courrier de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France du 10 janvier 2017 sollicitant l'avis du Département sur le programme prévisionnel des investissements pour les lycées à l'horizon 2027,

Vu la délibération du Conseil régional d'Île-de-France du 9 mars 2017 relative au plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027,

Vu le rapport de son président,

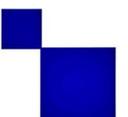
La cinquième commission consultée,

après en avoir délibéré

- ÉMET un avis globalement positif sur le Plan d'urgence pour les lycées franciliens 2017-2027 présenté par le Conseil régional d'Île-de-France, dans la mesure où la totalité des opérations prévues par le PPI est un seuil minimum d'intervention, tout en formulant une réserve sur le bon dimensionnement du nombre de places créées au regard des besoins du territoire de la Seine-Saint-Denis ;

- ATTIRE L'ATTENTION de la Région sur la situation particulière du Département de la Seine-Saint-Denis en termes de dynamiques démographique, urbaine, et d'enjeux éducatifs et la nécessité d'anticiper dès à présent les impacts de ces évolutions et mutations à venir, et d'être en capacité d'adapter son PPI en conséquence ;

- DEMANDE à la Région de veiller à la bonne exécution de ce PPI, en l'alertant sur la nécessité d'identifier rapidement les fonciers avec les communes concernées afin de



maîtriser le calendrier des opérations ;

- DEMANDE au Conseil régional d'Île-de-France un suivi et une évaluation conjoints avec le Département de la Seine-Saint-Denis de la mise en œuvre des projets inscrits dans le PPI qui le concernent, qu'il s'agisse des créations de places ou des rénovations, en particulier concernant les cités mixtes.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.